



Dégradation dans parking public de notre AFUL

Par **ciloub**, le **29/10/2013** à **23:06**

Bonjour

notre immeuble fait partie d'une AFUL. Dans cette AFUL, il y a un parking public, qui refuse de mettre un gardien sur place.

Il y a régulièrement des dégradations, dont la dernière porte sur les tuyaux d'eau de notre copropriété qui passent dans le parking et ont été volontairement arrachés. Bien sûr comme il n'y a pas de gardien, les vandales n'ont pas été identifiés

Ma question porte sur les frais de réparation: qui doit payer les frais de réparation? notre syndic nous dit que comme ce sont nos tuyaux, c'est notre copro qui doit payer et que le parking public ne peut être tenu pour responsable. Qu'en pensez vous?

Cordialement

Par **pieton78**, le **13/11/2013** à **21:36**

Trop compliqué! c'est avant le compteur ou après?

Que dit l'assureur (de l'AFUL?)